

Image not found or type unknown



Droit de succession et d'héritage suite a décès

Par **LAUZIARD**, le **10/08/2011** à **11:34**

Bonjour,

Étant fils unique, je viens de perdre ma maman propriétaire d'une maison d'une valeur estimée à 30.000 euros maxi et d'avoirs bancaires inférieurs à 50.000 euros.

Ma question est: Quelles démarches à moindres frais dois-je entamer, quelles pièces justificatives et à qui dois-je les fournir.

J'ai consulté plusieurs forums sur le web (les avis sont contradictoires).

Merci de votre réponse

Cordialement

Par **mimi493**, le **10/08/2011** à **12:38**

Puisqu'il y a un bien immobilier, un notaire est obligatoire pour faire la mutation du bien (le mettre à votre nom).